

La Roche-sur-Yon
Les Sables d'Olonne

Société 2SMA

15 rue Colbert
49000 – ANGERS

Rapport sur la transformation en Société par Actions Simplifiée

Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la SARL 2SMA
en Société par Actions Simplifiée

Articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de Commerce

Ce rapport contient 4 pages

Société 2SMA

siège social :
15 rue Colbert
49000 ANGERS
n° SIRET :
807 874 227 00018

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2SMA, Société A Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

A l'Associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision de l'Associé unique en date du 13 décembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les comptes annuels au 31 décembre 2024, qui n'ont fait ni l'objet d'un audit ni d'un examen limité, font ressortir des capitaux propres à 671 490 €, dont un capital social de 200 000 € et un résultat net qui s'élève à 194 758 € ;
- l'actif au 31 mars 2022 est principalement composé des créances clients pour 714 K€, des autres créances pour 100 K€ et de la trésorerie pour 810 K€ ; le passif correspond principalement aux capitaux propres pour 671 K€, au compte courant d'associé pour 164 K€ et aux dettes fournisseurs pour 745 K€ ;
- la situation au 30 septembre 2024, qui n'a fait ni l'objet d'un audit ni d'un examen limité, fait ressortir des capitaux propres à 965 K€, dont un bénéfice de 314 K€, ainsi qu'une trésorerie de 1 045 K€ ;
- les créances clients et fournisseurs correspondent au cycle normal de fonctionnement de la société au 31 décembre 2023 et n'appelle pas de remarque de notre part.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

Fait aux Sables d'Olonne, le 17 décembre 2024

Florent DAUXAIS

ACCIO CONSULTANTS
Commissaire aux comptes et à la transformation